

Société

## **P** Aix : vie de nuit, une charte et ça repart

Vendredi 17/03/2017 à 07H54

 [Aix-en-Provence](#)

**Satisfait de la charte de vie nocturne établie par la Ville et de la baisse des plaintes, le préfet de police Laurent Nuñez n'a pas renouvelé l'arrêté qui imposait la fermeture à minuit et demi dans certains secteurs d'Aix depuis septembre**



Un effet pervers de l'arrêté de fermeture à minuit et demi en septembre dernier : la fête prolongée dans la rue.

ARCHIVES S. MERCIER

Piétons, cyclistes, automobilistes, jeunes, anciens, actifs, flâneurs... Chacun voyant midi à sa porte, le partage

harmonieux du centre-ville d'Aix relève déjà un peu du casse-tête chinois dans la journée. Et il se complique d'autant entre deux populations, le soir venu. À ma gauche, la joyeuse jeunesse noctambule, enracinée depuis des lustres dans l'ADN de la ville universitaire et de son art de vivre, qui fait parler d'elle en bien partout sur la planète. À ma droite, les riverains que les débordements bruyants de ces nocteurs peuvent priver d'un sommeil aussi légitime que nécessaire.

### **Un arrêté de six mois**

Le 15 septembre dernier, la coupe débordait pour ces derniers, comme la pile de plaintes et de doléances sur les bureaux du maire Maryse Joissains et du préfet de police Laurent Nuñez. D'où un arrêté "test" de six mois imposant la fermeture à minuit et demi dans les secteurs de la ville les plus pourvoyeurs de plaintes : cours Sextius, place des Cardeurs, rue Félibre-Gault, rue de la Verrerie, place Ramus, la place des Augustins, rue Espariat, la rue Frédéric-Mistral et rue d'Italie. Les premiers jours de son application avaient généré quelques situations comiques. Comme deux établissements séparés de quelques mètres, avec l'un obligé de fermer à minuit et demi, l'autre autorisé à ouvrir jusqu'à 2 h du matin par son adresse et donc aucune réelle amélioration sonore sur le périmètre. Voire même l'effet contre-productif de la masse de clients des établissements concernés par la fermeture plus précoce, qui profitait de la température encore estivale pour continuer la fête dans la rue. Et celui du redoutable *binge drinking*, plusieurs verres d'alcool éclusés cul sec avant le gong du rideau tiré.

### **Une charte pour responsabiliser**

Six mois et un hiver plus tard, les riverains ont cependant noté une amélioration générale, attestée par la diminution des plaintes et des délits dans le centre-ville aixois. Alors, la répression, meilleure des solutions ? Non, selon la municipalité, les CIQ aixois et le syndicat hôtelier UMIH. Lesquels ont accéléré la rédaction commune d'une *Charte de la vie nocturne* qui engage en quinze points (voir ci-dessous) les établissements signataires à respecter les lois et les faire respecter par leurs clients. Et de même la municipalité à la promouvoir comme à vérifier sa bonne tenue par les signataires.

### **un appel du maire au "bien vivre ensemble"**

Avant-hier soir, Maryse Joissains, la présidente des CIQ aixois Michèle Barral et Hugo Stoican du syndicat hôtelier UMIH 13 la cosignait officiellement en mairie avant de la faire viser par Laurent Nuñez qui a apposé son paraphe. Occasion pour le maire de préciser sa position : *"J'ai été étudiante et je suis fille de restaurateurs. Les étudiants doivent pouvoir s'amuser à Aix et les professionnels de la nuit doivent d'autant pouvoir travailler qu'ils font face à un contexte économique difficile. Je suis également consciente que la joie de vivre de cette jeunesse participe à l'attractivité de la ville. Nombre de membres du Cercle des économistes m'en font part chaque été. Ceci dit, je suis aussi responsable d'enfants et de travailleurs qui ont besoin de dormir. Avec 14 différentes populations usagères du centre-ville, l'équilibre est difficile à trouver. La nuit, l'interdiction de fumer dans les lieux publics a eu un effet notoire sur le bruit. Le bien vivre ensembles passe donc par les efforts de chacun. La charte va dans ce sens."* Le préfet Nuñez, lui, a jugé que, *"vu la diminution des plaintes et cette charte, je ne vois pas de raisons de renouveler l'arrêté de fermeture à minuit et demi. Ceci dit, je vais rester très vigilant et je n'hésiterai pas à recourir à la fermeture administrative d'établissements qui sortiront des clous. Idem au respect du décret de 2013 sur les horaires pour la vente d'alcool à emporter à Aix."* À bon entendeur...

### **Alcoolisme, drogue, santé, ordre public et promotion en quinze points**



Maire, CIQ et professionnels de l'hôtellerie ont signé la charte devant le préfet de police.

Fixer des règles pour encadrer, réguler et gérer au mieux la vie nocturne à Aix : tel est le but de la *Charte de la vie nocturne* que tous les protagonistes concernés sont venus signer hier en mairie, notamment le préfet de police Laurent Nuñez, le maire d'Aix Maryse Joissains, Alain Paulin président départemental de l'UMIH 13 (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie). Un texte et des engagements qui s'appliqueront à l'ensemble des quartiers de la ville, en remplacement de la précédente charte, qui avait été votée en conseil municipal en juillet 2013.

Les gérants d'établissements aixois ouverts la nuit qui signeront cette charte (il s'agit d'une démarche volontaire) devront respecter plusieurs obligations.

### **Gare aussi aux nuisances sonores**

Et d'abord, lutter contre la consommation excessive d'alcool et l'alcoolisme : les gérants ne pourront servir une personne déjà en état d'ivresse ou jusqu'à l'ivresse manifeste. Les gérants devront aussi interdire les opérations de type *open bars* (boisson à volonté moyennant finances) dans leur établissement et promouvoir les boissons sans alcool pendant les *happy hours* (prix promotionnels ponctuels durant un temps donné de la soirée). Ils devront cesser de vendre de l'alcool au moins 30 minutes avant la fermeture de leur établissement (au moins une heure et demie avant la fermeture pour les établissements fermant à 7 h). Ils doivent aussi tenir à disposition de leurs clients des éthylotests. Et s'engagent à sensibiliser la clientèle sur les risques de la consommation excessive, avec des actions du genre "capitaine de soirée". Pour rappel, il est interdit de vendre de l'alcool aux mineurs.

Même rigueur pour lutter contre la drogue : les gérants s'engagent à "*exercer une vigilance constante pour lutter contre toute consommation de stupéfiants dans leur établissement et ils devront être attentifs aux éventuels trafics*"; stipule la charte. Autre sujet hautement sensible : la "*tranquillité publique*", pour laquelle les gérants

devront s'impliquer. Comme on l'a vu plus haut, ils devront s'engager à interdire l'entrée à toute personne en état d'ivresse manifeste et devront aussi être *"attentifs au respect de la tranquillité du voisinage aux entrées et sorties de leur établissement"*. Avec pour instruction à leur personnel de travailler en coordination avec les services de police au besoin.

Les gérants devront rappeler à leurs clients que l'absence de civisme pourra conduire à une intervention des forces de l'ordre, à la fermeture de l'établissement et à des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de troubles. Les nuisances sonores devront être limitées, à l'intérieur pour la santé des clients et à l'extérieur pour le bien-être du voisinage. La musique devra être diffusée portes et fenêtres fermées. Les gérants sont incités aussi à installer un sas d'entrée pour limiter ces nuisances. Toujours pour ne pas gêner le voisinage, ils veilleront à limiter la sortie des fumeurs dans la rue à de petits groupes, en ne consommant pas de boissons dehors. Interdiction aussi de sonoriser une terrasse, laquelle devra être rangée à l'heure de la fermeture. La charte n'oublie pas le thème du respect du domaine public, puisque les gérants bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public s'engagent à respecter les limites fixées pour l'implantation de la terrasse, les horaires et dates et la propreté.

### **Comité de pilotage**

Cette charte établit aussi un cadre d'échange, de dialogue et de concertation entre les différents acteurs. La Ville s'engage en effet à mettre en place des actions de promotion et d'information sur cette charte. Elle s'engage aussi à un rôle de médiation et de conseil via un Comité de médiation et de conciliation. Un comité de pilotage de la vie nocturne sera créé. Présidé par le maire d'Aix, il sera composé des adjoints et des agents de la Ville concernés par le sujet, de représentants de la police nationale, de la préfecture, de l'UMIH 13 et des comités d'intérêt de quartier. Il se réunira une fois par an.

La charte détaillée est disponible, rue Venel, au service règlementation de la mairie. Elle sera consultable en ligne sur le site [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr) d'ici une dizaine de jours.

---

### **"La promotion par la ville sera capitale"**



Antonia Sarasal.

Restauratrice rue Aumône-Vieille depuis plus de trente ans, la propriétaire de Jacquou le Croquant, Antonia Sarasal, est doublement concernée par le sujet, en tant que riveraine habitant la place des Tanneurs et coprésidente des restaurateurs aixois adhérents au syndicat UMIH 13. Active pour la rédaction de cette charte de la vie nocturne, elle situe quelques conditions à son efficacité : *"Cette charte ne fait que formaliser des lois déjà existantes. Cela dit, elle donne un contenu qui peut permettre à des établissements de revenir à des attitudes plus respectueuses. Elle va leur permettre de comprendre toutes les préoccupations de l'environnement dans lequel ils travaillent. Et cela va aussi les démarquer. La signature de ce document et l'affichage de son logo, c'est une façon de dire : 'On a pu faire des erreurs mais on a compris et on veut rentrer dans les clous car la sanction de minuit et demi a été une épreuve difficile à vivre.' On ne s'en souvient plus trop mais avant 2009, c'était l'horaire de fermeture général pour la ville. Pourquoi en est-on arrivé à une tension extrême ? Parce qu'une fermeture cela se prépare par une annonce et une attitude 30 minutes avant. Car si vous servez jusqu'à l'heure pile, il vous faut une bonne demi-heure avant que tout le monde soit sorti. Et c'est ce qui se passe trop souvent. Depuis la fermeture à minuit et demi, place des Tanneurs, qui est l'entonnoir du quartier festif, sincèrement on dort mieux. Ce n'est pas pour cela que je suis contre la fermeture à 2 h du matin mais elle doit être respectée. Pour en finir avec cette charte, elle n'aura d'effet que si la Ville veille au respect des engagements et surtout si elle fait une grande promotion de ce document."*

**Manuel Gros**

**Nos dernières vidéos so : Moi Président - Au Geek Expo Avignon : "Rétablir la paix dans le monde..**